**La genèse de la notion de défectivité chez les grammairiens antiques**

Auteur.e

Affiliations

**Résumé**

La défectivité, en français moderne, a été l’objet de tentatives de définition par les linguistes, qui lui confèrent un statut, des critères et des champs d’application différents (Adouani, 1994). On la reconnaît généralement comme un phénomène grammatical permettant la catégorisation morphologique de termes dont la flexion présente des manquements en regard de leur paradigme. Ce phénomène est notamment appliqué aux verbes, avec la catégorie des « verbes défectifs ». L’étymologie latine du terme « défectif » - *defectiuus* (Neveu, 2017) - , tout comme son équivalent grec - *ellipês* (Schad, 2007 ; Bécares Botas, 1985) - sont établis chez les grammairiens antiques. Toutefois, ces étymologies ne semblent pas avoir fait l’objet d’une étude approfondie malgré de nombreux travaux sur la terminologie grammaticale antique (Lallot, 1985).

La présente étude s’intéresse au traitement antique de la défectivité, pour en déterminer les principes et l'émergence en tant que phénomène grammatical catégorisant, avec une terminologie spécifique.

Notre étude s’appuie sur un corpus d’extraits de grammairiens grecs et latins, du -Iᵉʳ au VIᵉ siècles, établi grâce au Thesaurus Linguae Graecae et à la Library of Latin Texts : Aristonicus (-Iᵉʳ siècle), Apollonius Dyscole (IIᵉ siècle), Sacerdos (IIIᵉ siècle), Diomède (IVᵉ siècle), Donat (IVᵉ siècle), Audax (Vᵉ/VIᵉ siècles) et Priscien (VIᵉ siècle). Nous retenons 64 occurrences des termes *ellipês* et *defectiuus*, respectivement 26 et 38, dont nous produisons une analyse systématique des contextes d’emploi pour en déterminer l’usage courant ou technique. Nous appelons ici « usage courant » l’emploi du terme tel qu’il s’insère dans le discours du grammairien, c’est-à-dire dans ses explications et non pas pour la désignation du phénomène de défectivité ; au contraire, nous appelons « usage technique » l’emploi du terme pour la désignation précise du phénomène.

En raison de l’étymologie retenue pour le terme « défectif », il est anticipé que la défectivité n’est pas encore érigée comme une catégorie grammaticale chez les grammairiens grecs tandis qu’elle l’est certainement chez les grammairiens latins. Également, il est anticipé que la terminologie antique s’insère dans plusieurs *continuum* : entre vocabulaire courant et technique, mais aussi entre grammaire et rhétorique, puisque ces deux disciplines n’étaient alors pas si clairement distinguées (Adouani, 1994 ; Chanet, 1983).

L’état du corpus grec ne permet pas d’obtenir des résultats aussi précis que pour le corpus latin, ce qui limite l’approche de la notion. Cependant, elle invitera à se questionner sur les possibles liens d’influence entre les grammairiens grecs et les grammairiens latins, ainsi qu’entre terminologie grammaticale et d’autres terminologies techniques.

**Introduction**

1. **État de la recherche**

Neveu (2017) définit la défectivité, en français moderne, comme un phénomène grammatical permettant la catégorisation de termes, peu importe leur nature, dont la flexion présente des manquements en regard de leur paradigme : elle relève donc de la typologie morphologique. Il est généralement admis que la notion caractérise les verbes, si l’on se réfère à la catégorie des « verbes défectifs ». En effet, Neveu (2017) donne uniquement des exemples verbaux : la défectivité s’y applique lorsqu’il manque un mode ou un temps dans leur conjugaison par rapport à d’autres paradigmes ; aussi, un mode peut être défectif, comme l’Impératif, auquel il manque des personnes. Mais la catégorie verbale semble être utilisée à titre d’exemple car Neveu (2017) affirme que la défectivité s’applique à « une structure linguistique », *a priori* indifférenciée en termes de nature. Malgré tout, celle-ci est communément appliquée aux verbes, certainement parce qu’il s’agit d’un phénomène catégorisé en français moderne et que les verbes possèdent de nombreux paramètres : le mode, le temps, la voix, la personne et le nombre.

Les études sur la défectivité sont peu nombreuses. Gilliéron (1919) a travaillé sur la défectivité de certains verbes uniquement. Adouani (1994) fait une ébauche du phénomène en diachronie. Il y retrace l’histoire du terme « défectif » puis du traitement de la défectivité dans les grammaires modernes, avant de redéfinir[[1]](#footnote-1) la notion de « verbe défectif » et d’étendre la défectivité aux autres natures de mot. Il résume l’histoire du terme « défectif » en trois étapes. D’abord, comme Neveu (2017), il note l’étymologie latine et recense quelques exemples, uniquement verbaux, chez Donat et Diomède, et chez Consentius (Vᵉ siècle) et Priscien. Puis, au Moyen Âge, le terme serait utilisé pour les verbes ou les substantifs qui présentent un manquement dans leur flexion, voire pour parler de l’ellipse. Plutôt qu’un phénomène grammatical, l’ellipse relève de la rhétorique : en français moderne, elle consiste à omettre tout ou partie d’un discours dans le but de le raccourcir, sans pour autant en altérer le sens, la compréhension ou l’analyse grammaticale. Il y aurait donc un *continuum* terminologique entre grammaire et rhétorique. Enfin, en français moderne, l’emploi de l’adjectif « défectif » semble restreint à la grammaire.

Des divergences existent sur la nature des mots auxquels peut s’appliquer la notion : les grammaires Grevisse (1975) et Pinchon-Wagner (1962) appliquent la défectivité uniquement aux verbes, tandis qu’Arrivé (1986) l’applique à toute catégorie de mots. Quant aux « verbes défectifs », eux aussi sont définis différemment selon les grammaires : Grevisse (1975) les définit comme des verbes auxquels il manque certains temps et certaines personnes ; Pinchon-Wagner (1962) reprend la même définition mais note un manque de mode ; Bonnard (1981) établit un lien entre le manque d’un temps et le fait que l’usage l’a fait disparaître : ainsi un verbe ne serait pas naturellement défectif.

Adouani (1994) démontre donc qu’il existe des champs différents d’application de la notion, mais souvent restrictifs aux verbes. La définition même des « verbes défectifs » est imprécise, car multiple. En retraçant l’histoire de la notion depuis sa genèse, l’auteur montre que celle-ci prendrait ses fondements chez les grammairiens latins.

1. **Limites des études**

L’état actuel de la recherche montre que la défectivité n’a été que peu ou partiellement étudiée.

D’abord, Adouani ne convoque que quelques grammairiens latins pour poser les fondements de la notion, sans références aux grammairiens grecs. Or il est hautement probable qu’ils la traitent également. L’émergence de la notion pourrait alors être antérieure aux grammairiens latins puisqu’ils lisaient abondamment leurs homologues grecs, dont ils s’insipiraient[[2]](#footnote-2) : on note chez Priscien une utilisation de la terminologie grecque pour éclairer la terminologie latine, ou encore une justification de l’existence de certaines formes latines par analogie avec des formes grecques. Le grec aurait alors une fonction pédagogique, puisqu’il permet de comprendre la grammaire latine au moins d’un point de vue terminologique et morphologique. Il semble donc essentiel d’intégrer les grammairiens grecs à l’étude. Pour mener cette recherche dans tout le corpus de littérature grammaticale grecque, il est cependant nécessaire de déterminer des critères de lecture plus précis. En l’occurrence, puisque le terme *defectiuus* guide l’étude pour le corpus latin, il s’agit de poser un équivalent pour guider l’étude du corpus grec : les lexiques de Schad (2007) et de Bécarès Botas (1985) indiquent le terme *ellipês*.

Également, l’utilisation de cette terminologie par les grammairiens latins pour définir la défectivité comme phénomène grammatical catégorisant ne semble pas avoir été suffisamment exploitée. Adouani (1994) en fait un court développement, et donne des exemples d’utilisation du terme *defectiuus* uniquement appliqué aux verbes. Les définitions de la défectivité en français moderne semblent pourtant tendre vers l’inclusion de toutes les natures de mot. Nous pouvons alors nous demander à quelle autre « structure linguistique » la défectivité peut être appliquée, si elle s’est toujours appliquée à ce même phénomène verbal catégorisant et quand il a eu une terminologie spécifique. Convoquer les grammairiens anciens pourrait être un moyen d’étudier la genèse de la notion, en diachronie.

Enfin, Adouani (1994) évoque la possibilité, pour ce phénomène, d’un *continuum* terminologique entre grammaire et rhétorique, sans plus de détails. Il s’agit d’une information à vérifier pour valider ou réfuter cette thèse, même s’il est anticipé que ce lien existe bien, en raison de la frontière poreuse entre grammaire et rhétorique chez les auteurs antiques.

**Méthode**

1. **Objectifs**

Nous nous proposons d’étudier le phénomène de défectivité chez les grammairiens antiques pour éclairer ces points : le rôle des grammairiens grecs dans la genèse de la notion, son application à d’autres natures de mots que le verbe et la validité de la thèse du *continuum* terminologique entre grammaire et rhétorique. Ces approfondissements permettront d’avoir une idée plus précise de la genèse de la notion mais aussi de mieux comprendre ce qu’elle désignait alors. À partir de quand, chez les grammairiens antiques, la défectivité peut-elle être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une terminologie spécifique ?

1. **Données**

Notre étude s’appuie sur un corpus d’extraits de grammairiens grecs et latins choisis après une recherche des termes *ellipês* et *defectiuus* dans le Thesaurus Linguae Graecae et la Library of Latin Texts[[3]](#footnote-3) pour tout le corpus grammatical. Nous excluons les grammairiens tardifs.[[4]](#footnote-4) Chez les grammairiens grecs, nous retenons Aristonicus et Apollonius Dyscole ; chez les grammairiens latins, Sacerdos, Diomède, Donat, Audax et Priscien. Nous comptons 26 occurrences du terme *ellipês* et 38 du terme *defectiuus*, dont nous produisons une analyse des contextes d’emploi pour en déterminer l’usage courant ou technique.

Quelques précisions sur ces données. D’abord concernant l’établissement du corpus : nous ne pouvons inclure les grammairiens grecs les plus éminents comme Aristophane de Byzance (-IIIᵉ/-IIᵉ siècles) ou encore Denys le Thrace (-IIᵉ/-Iᵉʳ siècles), car aucune occurrence du terme *ellipês* ne figure dans leur œuvre. De même, tous les grammairiens latins trouvés dans les résultats de la recherche n’ont pu être exploités ici. Ont été retenus des grammairiens de différents siècles dont les corpus contiennent le plus d’occurrences du terme *defectiuus*.

1. **Analyse**

Nous commencerons par analyser les contextes d’emploi du terme *ellipês* chez les grammairiens grecs ; puis du terme *defectiuus* chez les grammairiens latins ; enfin, nous proposerons quelques approfondissements pour une étude plus exhaustive. Notons qu'il n'est pas envisageable ici d’exposer chacune des occurrences choisies. Nous proposons donc de présenter les résultats d’analyse par catégorie - usage courant ou technique - en précisant le nombre d’occurrences qui relèvent de chacune d’elles et en prenant pour exemple, pour chacune, une ou plusieurs occurrences[[5]](#footnote-5).

**Résultats**

1. **Analyse des emplois du terme *ellipês* chez les grammairiens grecs**
2. **1. Quelques précisions sur le corpus**

La recherche du terme *ellipês* a donné 26 résultats : 3 chez Aristonicus et 23 chez Apollonius Dyscole. Pour Aristonicus, les occurrences sont tirées de deux traités[[6]](#footnote-6) : le *De signis Odysseae*, avec 1 occurrence ; et le *De signis Iliadis*, avec 2 occurrences. Pour Apollonius Dyscole, elles sont tirées de quatre traités : le *De pronominibus*, avec 8 occurrences ; le *De aduerbiis*, avec 3 occurrences ; le *De constructione*, avec 10 occurrences ; et le *De coniunctionibus*, avec 2 occurrences.

1. **2. Occurrences d’usage courant**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 20 occurrences d’usage courant chez ces grammairiens.

1. **2. 1. Usages courants**

Dans son usage courant, le terme *ellipês* peut : signaler l’absence d’un mot[[7]](#footnote-7) ; l’incomplétude d’un développement[[8]](#footnote-8) ; le manque d’un des sens[[9]](#footnote-9). Nous remarquons qu’une majorité du nombre d’occurrences relève d’un usage courant. Malgré cela, il semble clair qu’il partage avec l’usage technique le même sème : il s’agit toujours d’exprimer un manque ou une absence, mais seulement appliqué à des champs plus généraux que la grammaire.

1. **2. 2. Cas particulier de l’ellipse**

Une attention plus particulière doit être apportée aux occurrences qui renvoient au phénomène de l’ellipse. Bien qu’*a priori*, puisque l’on reconnaît l’ellipse comme un procédé technique, il serait plus approprié de classer ces occurrences dans les usages techniques, un examen approfondi du phénomène chez les auteurs antiques encourage à les intégrer aux usages courants. Notons qu’en français moderne, nous catégorisons davantage l’ellipse en rhétorique qu’en grammaire, car elle relève plutôt du discours que de la langue. Chez les auteurs antiques, cette distinction n’est pas si nette.[[10]](#footnote-10) Le fait que la terminologie associée à l’ellipse - commune à celle de la défectivité - accepte elle aussi des usages purement techniques - en géométrie[[11]](#footnote-11) par exemple - et des usages courants[[12]](#footnote-12), encourage sa catégorisation dans les usages courants.

La terminologie de l’ellipse dépasse alors largement le champ technique restreint qu’on lui confère en français moderne. Lallot (1983) explique comment elle peut s’insérer dans l’usage courant.[[13]](#footnote-13) Pour illustrer cette utilisation de l’ellipse, donc du sous-entendu d’un mot uniquement, il dresse une liste des ellipses qu’Apollonius Dyscole lui-même considère d’usage courant. Pour compléter, il présente un cas classique du grec laissant penser à l'ellipse : l’absence de pronom personnel sujet associé au verbe conjugué. En effet, la désinence seule du verbe conjugué permettant de comprendre quelle est la personne grammaticale, doit-on alors parler d’ellipse du pronom personnel ? Par définition, oui : le pronom personnel est absent, mais la compréhension du discours n’est pas altérée pour autant. Cependant, Lallot (1983) explique qu’Apollonius Dyscole « défend l’autonomie des verbes »[[14]](#footnote-14) et que, la personne grammaticale étant implicitement présente dans le verbe grâce à sa désinence, on ne peut pas parler d’ellipse pour ce cas précis. La définition de l’ellipse n’est donc pas rigide, il convient de l’affiner selon le contexte. Pendant l’analyse de nos données, nous avons observé deux occurrences[[15]](#footnote-15) du terme *ellipês* relevant d’une ellipse de langage courant - ou plutôt du fait que ce n’en est justement pas une.

1. **3. Occurrences d’usage technique**

Par suite, nous repérons 2 occurrences d’usage technique chez ces grammairiens. Dans son usage technique, le terme *ellipês* sert à signaler un défaut de flexion dans une conjugaison[[16]](#footnote-16), ou dans une déclinaison[[17]](#footnote-17).

Bien que les emplois d’usage technique soient drastiquement moins nombreux que ceux d’usage courant, ils nous révèlent que la défectivité s’applique autant aux verbes qu’aux noms ou, par extension, aux adjectifs, puisque sont évoqués les cas grammaticaux. Nous remarquons cependant que même quand le terme est utilisé à des fins techniques, il ne semble pas être associé à un phénomène grammatical identifié ou défini par le grammairien, contrairement à l’ellipse dont le traitement est plus précis.

**II. Analyse des emplois du terme *defectiuus* chez les grammairiens latins**

1. **Quelques précisions sur le corpus**

La recherche du terme *defectiuus* a donné 38 résultats : 17 occurrences chez Sacerdos ; 4 chez Diomède ; 7 chez Donat ; 2 chez Audax et 8 chez Priscien. Pour chacun des auteurs, les occurrences sont respectivement tirées des œuvres suivantes : *Artes grammaticae* ; *Ars grammatica* ; *Ars grammatica* ; *Excerpta de Scauri et Palladii libris* ; et *Ars grammatica*.

1. **Occurrences d’usage courant**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 3 occurrences[[18]](#footnote-18) d’usage courant, chez Sacerdos. Notons que celles-ci sont presque identiques, puisque associées au même substantif, *elocutio*. Le terme semble plutôt renvoyer ici à l’expression du discours. Sacerdos traite bien ici de la défectivité d’un point de vue grammatical, si l’on se réfère à l’évocation des déclinaisons. Cependant le grammairien semble évoquer une défectivité dite d’« usage », c’est-à-dire voulue par l’*usus* et non une défectivité qu’on pourrait qualifier de « naturelle ».[[19]](#footnote-19) L’exemple le plus parlant est celui du verbe *sum* cité par Sacerdos, qu’on ne retrouve pas systématiquement dans le latin, car souvent sous-entendu. C’est en ce sens que nous catégorisons ces occurrences dans l’usage courant et non dans l’usage technique : la défectivité dont il est question ici est voulue, et non naturelle, et dépend donc de l’usage et non de règles grammaticales.

1. **Occurrences d’usage technique**

Par suite, nous repérons 35 occurrences d’usage technique chez ces grammairiens. Dans son usage technique, le terme *defectiuus* sert à faire remarquer un défaut dans la conjugaison d’un verbe. Plus que cela, il semble caractériser une catégorie grammaticale.[[20]](#footnote-20) Le terme *defectiuus* caractérise donc le verbe et peut même être associé à un terme catégorisant, comme *species*[[21]](#footnote-21), permettant d’ériger les verbes défectifs au rang de phénomène catégorisant.

Tout comme dans les grammaires françaises, nous observons des divergences dans la définition de la défectivité.[[22]](#footnote-22) Nous remarquons que selon les grammairiens, les paramètres qui l’impliquent varient : Audax n’inclut pas le nombre ; Diomède, le genre ; là où Donat donne des paramètres détaillés. Nous comptons néanmoins trois paramètres récurrents qui constitueraient ses fondements : le défaut de mode, de temps ou de personne.

L’inclusion de certains paramètres communs aux verbes et à d’autres natures de mots, comme le genre et le nombre, indiquent que, par définition, la défectivité pourrait aussi bien s’appliquer aux verbes qu’aux noms, comme en grec : notons qu’en latin, seul Priscien[[23]](#footnote-23) mentionne cette extension du champ d’application de la défectivité. De plus, remarquons qu’au-delà d’être utilisé à des fins techniques, il semble être associé à un phénomène grammatical réellement identifié et défini par les grammairiens.

**Discussion**

1. **Conclusions**

Les définitions de la défectivité en français moderne ont soulevé quelques questionnements : comment définir la défectivité ? Est-elle un phénomène uniquement verbal ? Son champ d’application se restreint-il à la grammaire ? L’étymologie latine du terme nous a conduit à mener des recherches sur la notion chez les grammairiens antiques, qui avait été seulement ébauchée par Adouani (1994).

L’étymologie latine a été enrichie par une recherche terminologique chez les grammairiens grecs. L’objectif était alors de répondre à cette question : à partir de quand, chez les grammairiens antiques, la défectivité peut-elle être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une terminologie spécifique ? Les recherches centrées sur les adjectifs *ellipês* et *defectiuus*, posés comme termes spécifiques à la notion chez les grammairiens antiques,ont permis de mettre en évidence la catégorisation du phénomène. On la date, comme *species* grammaticale, *a minima* au IIIᵉ siècle - là où Adouani (1994) la date au IVᵉ siècle*[[24]](#footnote-24)* - avec le grammairien latin Sacerdos : la défectivité est bien née chez les grammairiens latins, là où les grammairiens grecs ne faisaient pas de la terminologie un usage purement grammatical, même s’ils évoquaient la notion. Dès son origine, la défectivité est appliquée tant aux verbes qu’aux autres parties du discours : la restriction verbale est donc apparue plus tard dans l’évolution de la langue, certainement avec l’apparition de l’ancien français, qui sonne aussi la disparition des cas grammaticaux tels qu’on les connaissait en grec et en latin.

1. **Futures avenues de recherche**

Bien que cette étude ait conduit à des considérations plus abouties sur la défectivité et sa genèse, l’ensemble de ce travail reste insuffisant pour constituer une étude complète de la notion ou pour tirer des conclusions définitives sur les objectifs énoncés en introduction. Nous proposons quelques ébauches d’approfondissement, en excluant l’élargissement du corpus des occurrences et des grammairiens, évidemment nécessaire.

**2. 1. Élargissement de la recherche lexicale**

Les termes *ellipês* et *defectiuus* ont été nos références pour la conception du corpus. Cependant, au cours de l’analyse du relevé dans le corpus latin, il est apparu que le verbe associé au terme *defectiuus*, *deficio*[[25]](#footnote-25), était lui aussi employé par les grammairiens latins pour traiter la notion.[[26]](#footnote-26) Ajouter ce verbe à la recherche lexicale pourrait aider à l’élargissement du corpus d’occurrences. Parallèlement, les verbes *elleipô* et *leipô* pourraient eux aussi être utilisés par les grammairiens grecs, en plus du terme *ellipês*, pour traiter de la défectivité voire de l’ellipse. Ici, nous avons choisi de nous cantonner aux adjectifs car nous cherchions à identifier la naissance d’un phénomène grammatical catégorisant.

**2. 2. Autres disciplines d’application**

Il a été démontré que les termes *ellipês et* *defectiuus* sont bien utilisés à des fins techniques en grammaire. Cependant, a aussi été évoqué le fait que le terme *ellipês* pouvait être utilisé dans d’autres disciplines techniques, comme la géométrie. Par exemple, l’ensemble des résultats obtenus dans la LLT avant notre sélection a mis en évidence le fait que le terme *defectiuus* est largement utilisé par les auteurs chrétiens, notamment à partir de Tertullien (IIᵉ/IIIᵉ siècles). Quelques hypothèses sur le sens plus précis de *defectiuus* dans le contexte des écrits chrétiens : il est établi que le terme *defectiuus* connote un manque, une absence, un défaut en regard d’un référentiel. Dans le contexte des écrits chrétiens, nous supposons que le modèle en question est la morale chrétienne qui découle de la foi et de l’application des principes bibliques. Nous pouvons alors supposer que le terme *defectiuus* désignerait, chez un individu, un écart à la morale. En ce sens, il pourrait signifier « immoral », « corrompu » ou encore « qui commet des péchés ».

Il est alors anticipé que les disciplines qui adaptent à leurs besoins les termes *ellipês* et *defectiuus* sont plus nombreuses que celles étudiées dans le cadre de ce travail. Un prolongement plus général, qui dépasse le champ grammatical, consisterait alors à observer l’usage de ces termes dans l’ensemble des littératures techniques.

**Bibliographie**

**Sources antiques**

Apollonius Dyscole. *De pronominibus*. Texte établi par Schneider, R. (1965). *Grammatici Graeci*, v. 2.1, Teubner, Leipzig

Apollonius Dyscole. *De aduerbiis*. Texte établi et traduit par Dumarty, L. (2021). *Apollonius Dyscole. Traité des adverbes*. Introduction générale, édition critique, traduction française et commentaire, Vrin, Paris

Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997). *De la construction*, I, Vrin, Paris

Apollonius Dyscole. *De* *coniunctionibus*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (2001). *Traité des conjonctions*, Vrin, Paris

Aristonicus. *De signis Odysseae*. Texte établi par Carnuth, O. (1869). *Περὶ σημείων Ὀδυσσείας reliquiae emendatiores*, Hirzel, Leipzig

Aristonicus. *De signis Iliadis*. Texte établi par Friedländer L. (1965). *Aristonici Περὶ σημείων Ἰλιάδος reliquiae emendatiores*, Hakkert, Amsterdam

Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*. Texte établi par Keil, H. (1880). *Grammatici Latini*, v. 7, Teubner, Leipzig

Diomède. *Ars grammatica*. Texte établi par Keil, H. (1857). *Grammatici Latini*, v. 1, Teubner, Leipzig

Donat. *Ars grammatica*. Texte établi par Keil, H. (1864). *Grammatici Latini*, v. 4, Teubner, Leipzig

Priscien. *Ars Grammatica*. Texte établi et traduit par Groupe *Ars Grammatica* (2023). *Priscien, Grammaire, livre VIII, Le Verbe, 1. Caractères généraux. Texte latin, traduction introduite et annotée*, Vrin, Paris

Sacerdos. *Artes grammaticae*. Texte établi par Keil, H. (1874). *Grammatici Latini*, v. 6, Teubner, Leipzig

**Sources modernes**

Adouani, A. (1994). La notion de défectivité en grammaire. In *L’Information Grammaticale*, 61

Arrivé, M. (1986). *La grammaire d’aujourd’hui : guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris

Bécares Botas, V. (1985). *Diccionario de terminología gramatical griega*,Éditions Universitaires, Salamanque

Bonnard, H. (1981). *Code du français courant*, Magnard, Paris

Chanet, A.-M. (1983). L'ellipse dans la tradition rhétorique grecque, in : *Histoire Épistémologie Langage*, t. 5, n° 1

Franck, N. (2017). *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, « Cursus », Paris

Gilliéron, J. (1919). *Étude sur la défectivité des verbes : la faillite de l’étymologie phonétique*, Beerstecher, Neuveville

Grevisse, M. (1975). *Le bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d’aujourd’hui*, Duculot, Bruxelles

Lallot, J. (1983). L'ellipse chez Apollonius Dyscole, in : *Histoire Épistémologie Langage*, t. 5, n° 1

Lallot, J. (1985). La description des temps du verbe chez trois grammairiens grecs (Apollonius, Stephanos, Planude). In *Histoire, épistémologie, langage, VII, 1 : Études sur les grammairiens grecs*, Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, Paris

Pinchon, J. et W. R.-L. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris

Schad, S. (2007). *A Lexicon on Latin Grammatical Terminology*, Fabrizio Serra, Pise

**Annexes**

Exemple 1

[...] καὶ οὐκ ἔστιν **ἐλλιπὴς** ὁ λόγος. (Aristonicus. *De signis Odysseae*) : « [...] et le mot n’est pas **manquant**. »

Exemple 2

Ἡ προκατειλεγμένη σύνταξις περὶ συνδέσμων ὑπὸ πλειόνων γραμματικῶν, **ἐλλιπεστέρα** καθεστῶσα [...] : « L’exposé systématique sur les conjonctions établi par la plupart des grammairiens restait **assez incomplet** [...]. », Apollonius Dyscole. *De coniunctionibus*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (2001).

Exemple 3

Οὐ γὰρ **ἐλλειπεῖς** εἰσιν τοῦ ἐξιδιοποιουμένου τὴν φωνήν, λέγω τῆς ἀκοῆς : « [...] puisqu’ils ne sont pas **privés du** [sens] qui capte la voix, je veux dire de l’ouïe. », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

Exemple 4.1

Ἐντελὲς μὲν γὰρ τὸ ἐγὼ < μὲν > παρεγενόμην, σὺ δ’ οὐ παρέτυχες, **ἐλλειπὲς** δὲ τὸ παρεγενόμην μέν, οὐ παρέτυχες δέ. —Ἐγὼ δὲ οὐκ οἶμαι τὰς τοιαύτας φράσεις **ἐλλιπεῖς** εἶναι τῶν ἀντωνυμιῶν (Apollonius Dyscole. *De pronominibus*) : « D’une part, en effet, l’expression ἐγὼ < μὲν > παρεγενόμην, σὺ δ’ οὐ παρέτυχες est complète, d’autre part l’expression παρεγενόμην μέν, οὐ παρέτυχες δέ est **incomplète**. - Mais moi je ne pense pas que de telles expressions **aient besoin** de pronoms. »

Exemple 4.2

[...] οὐδὲ τὸ γράφω **ἐλλειπές** ἐστιν τῆς ἐγώ ἀντωνυμίας : « [...] *gráphô* lui non plus n’est pas **elliptique** du prénom *egó.* », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

Exemple 5

**ἐλλειπεστέρα** ἡ ἀπαρέμφατος ἔγκλισις [...] : « Quant à la pauvreté formelle du mode infinitif [...] », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

Exemple 6

Ἴσως δὲ καὶ τὸ **ἐλλειπὲς** τῆς εὐθείας ἀνεπλήρωσαν Δωριεῖς [...] (Apollonius Dyscole. *De pronominibus*) : « Les Doriens ont vraisemblablement remédié au **manque** du nominatif [...] ».

Exemple 7.1

*[...] sum, elocutione* ***defectiuum***(Sacerdos. *Artes grammaticae*) : « [...] “être”, **défectif** quant à son usage ».

Exemple 7.2

*[...] quaedam* ***defectiua****, sed elocutione, [...] declinationis* ***defectiuae*** *elocutione, [...]* (Sacerdos. *Artes grammaticae*) : « [...] Ce type de verbes est **défectif**, mais quant à leur usage, [...] d’une déclinaison **défective** quant à l’usage, [...] ».

Exemple 8.1

***Defectiua*** *uerba quae sunt ?* (Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*) : « Que sont les verbes **défectifs** ? ».

Exemple 8.2

*De* ***defectiua*** *uerborum species* (Diomède. *Ars grammatica*) : « De la **défectivité** des verbes ».

Exemple 8.3

*Qualitates uerborum sunt hae, [...],* ***defectiua****, [...]* (Diomède. *Ars grammatica*) : « Les types de verbes sont ceux-ci, [...], **défectif**, [...] ».

Exemple 9.1

*Quae in declinatione deficiunt, id est in genere uel persona uel coniugatione uel tempore, [...], ob id* ***defectiua*** *dicuntur* (Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*) : « Ceux qui subissent un manque dans leur flexion, c’est-à-dire dans le genre, la personne, la conjugaison ou le temps, [...], pour cela on dit qu’ils sont **défectifs** ».

Exemple 9.2

***Defectiua*** *verborum species est cum in declinatione uerba deficiunt nec habent aut omnia tempora aut omnes numeros aut omnes personas aut < omnes > modos* (Diomède. *Ars grammatica*) : « La **défectivité** des verbes s’applique quand, dans leur flexion, les verbes subissent un manque et ne possèdent pas tous les temps, tous les nombres, toutes les personnes ou tous les modes ».

Exemple 9.3

*Sunt uerba* ***defectiua*** *alia per modos, [...], alia per formas, [...], alia per coniugationes, [...], alia per genera, [...], alia per numeros, [...], alia per figuras, [...], alia per tempora, [...], alia per personas, [...]* (Donat. *Ars grammatica*) : « Il existe des verbes **défectifs** sous différents rapports, les modes, [...] ; les flexions, [...] ; les conjugaisons, [...] ; les genres, [...] ; les nombres, [...] ; les formes, [...] ; les temps, [...] ; les personnes, [...] ».

Exemple 10

*Unus ergo ex his plerumque quattuor modis inuenitur, qui facit tam uerba quam alias partes orationis esse* ***defectiuas****. [...], ut fas genetiuum non habet ; [...]* : « C’est donc en général l’un de ces quatre types de **défectivité** qui affecte aussi bien les verbes que d’autres parties du discours. [...]. Par exemple, *fas* n’a pas de génitif ; [...] », Priscien*, Ars Grammatica*. Texte traduit par Groupe *Ars Grammatica* (2023).

1. Adouani (1994, pp. 5-7). [↑](#footnote-ref-1)
2. Groupe *Ars Grammatica* (2023, pp. 53-57). [↑](#footnote-ref-2)
3. Nous utiliserons désormais l’abréviation LLT. [↑](#footnote-ref-3)
4. Nous posons la limite au VIᵉ siècle, pour inclure Priscien. [↑](#footnote-ref-4)
5. Sauf indication contraire, les traductions sont personnelles. [↑](#footnote-ref-5)
6. La référence de chacun des textes antiques cités figure en bibliographie. [↑](#footnote-ref-6)
7. Annexe, exemple 1. [↑](#footnote-ref-7)
8. Annexe, exemple 2. [↑](#footnote-ref-8)
9. Annexe, exemple 3. [↑](#footnote-ref-9)
10. Adouani (1994, p. 3) ; Chanet (1983, p. 17). [↑](#footnote-ref-10)
11. Chanet (1983, p. 17). [↑](#footnote-ref-11)
12. Chanet (1983, p.17). [↑](#footnote-ref-12)
13. Lallot (1983, p. 13). [↑](#footnote-ref-13)
14. Lallot (1983, p. 14). [↑](#footnote-ref-14)
15. Annexe, exemples 4.1-2. [↑](#footnote-ref-15)
16. Annexe, exemple 5. [↑](#footnote-ref-16)
17. Annexe, exemple 6. [↑](#footnote-ref-17)
18. Annexe, exemples 7.1-2. [↑](#footnote-ref-18)
19. Rappelons nous ici la thèse de Bonnard (1981). [↑](#footnote-ref-19)
20. Annexe, exemples 8.1-2-3. [↑](#footnote-ref-20)
21. Nous trouvons 6 occurrences du terme *species* associé à l’adjectif *defectiuus* : 4 chez Sacerdos ; 2 chez Diomède. [↑](#footnote-ref-21)
22. Annexe, exemples 9.1-2-3. [↑](#footnote-ref-22)
23. Annexe, exemple 10. [↑](#footnote-ref-23)
24. Adouani (1994, p. 3). [↑](#footnote-ref-24)
25. Annexe, exemples 9.1-2. [↑](#footnote-ref-25)
26. Adouani (1994, p. 3) observe aussi cela. [↑](#footnote-ref-26)